

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8563*
27 avril 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

INDE, PAKISTAN ET SENEGAL : PROJET DE RESOLUTION COMMUN

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu les déclarations des représentants de la Jordanie et d'Israël,

Ayant examiné la note du Secrétaire général (S/8561),

Rappelant sa résolution 162 (1961) du 11 avril 1961,

Considérant que l'organisation d'un défilé militaire à Jérusalem aggraverait les tensions dans la région et aura des répercussions néfastes sur le règlement pacifique des problèmes de la région,

1. Invite Israël à s'abstenir d'organiser à Jérusalem le défilé militaire prévu pour le 2 mai 1968;
2. Prie le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution au Conseil de sécurité.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

68-09757

